

BULLETIN COMMUNAL

Pont-en-Ogoz

AVRIL 2021

Sommaire

Convocation à
l'Assemblée du
22 avril 2021

PV de l'Assemblée du
17 décembre 2020

Comptes 2020

- Fonctionnement
- Investissements
- Bilan
- Commentaires

Décisions sur

- Pose antenne Swisscom
- Vente La Gisetta

Informations communales

- Réseau d'eau potable
- Info AVS
- Balayage des routes
- AES

Sociétés locales

Memento

Le billet du Syndic



Chères Citoyennes, Chers Citoyens,
Chères lectrices, chers lecteurs,

En cette fin de législature, j'ai envie de parler positivement de notre Commune et de ses habitants, elle le mérite et vous le méritez. Mais avant, permettez-moi de faire le point sur les dossiers sensibles en cours :

Le PAL : le dossier d'adaptation en consultation préalable depuis septembre dernier, est de retour depuis le 23 mars. Il s'agit maintenant d'y apporter les modifications nécessaires et de procéder à la mise à l'enquête finale. Si ces phases peuvent se réaliser relativement rapidement, il faudra encore compter une bonne année jusqu'à l'approbation définitive par le canton.

Les Terrasses d'Ogoz : le TF a définitivement tranché et le non-classement du secteur en zone d'intérêt général et en zone d'habitation moyenne densité a été confirmé. Seuls les immeubles construits peuvent rester en zone à bâtir. La Commune doit maintenant se défendre contre les demandes d'indemnités pour expropriation formelle. Dans ce contexte, rien ne sert de vouloir faire le procès de qui que ce soit : Nous devons être unis et solidaires, tous derrière le Conseil communal qui aura à débattre ces prochaines années.

Les rives du lac : une initiative privée a présenté un projet d'aménagement du secteur Trémaules, projet d'ailleurs jugé intéressant par la commission d'urbanisme. Si d'aucun voudraient avancer rapidement, sa mise en œuvre ne pourra se faire qu'après un processus englobant tous les aspects et devant s'intégrer au plan directeur régional. Ceci fait, ils pourront être réalisés progressivement par le biais de zones spéciales, lesquelles présentent l'avantage de ne pas être liées à la stabilité des plans. La question la plus délicate est celle des coûts de telles infrastructures. A part la Commune et des acteurs privés pour les ports, il n'y aura pas grand monde pour assurer leur financement.

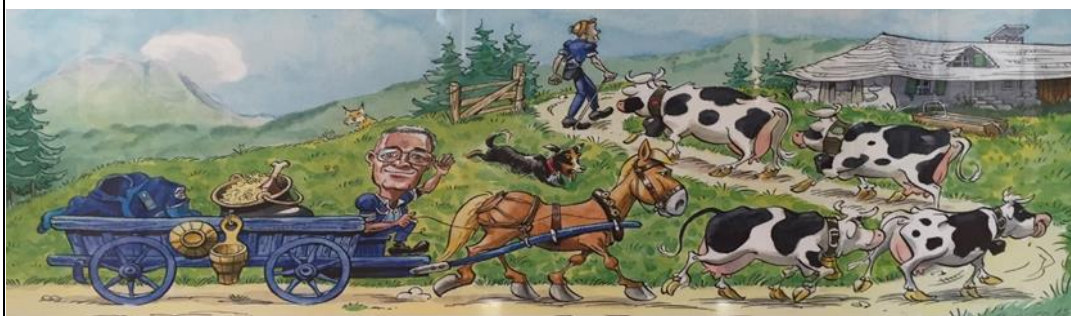
Aujourd'hui je crois pouvoir dire qu'il fait bon vivre à Pont-en-Ogoz et que personne n'a démerité de la Commune, toutes classes d'âges confondues que ce soit de la petite enfance aux seniors en passant par les plus défavorisés qui ont toujours une écoute attentive et obtiennent le soutien nécessaire. Les sociétés sportives et culturelles sont activement soutenues. Les visiteurs, amateurs du lac, promeneurs ou randonneurs, sont les bienvenues et tout est mis en œuvre pour les accueillir dans de bonnes conditions avec les moyens aujourd'hui à disposition.

Notre communauté sait se montrer unie et solidaire quand il le faut. Ce fut le cas il y a un peu plus d'une année quand j'ai reçu la mission de préparer la salle pour accueillir les camarades qui accompagnaient le petit Basile lors de la tragique sortie à skis. Que d'émotions lorsque l'intervenant leur a appris la triste nouvelle. Que d'émotions partagées lors de la cérémonie à l'église, bien trop petite pour accueillir tout le monde et quelle admiration devant la dignité et le courage des parents et des frères de Basile dont la maman vient de rappeler tout le monde à la raison par un magnifique courrier des lecteurs paru dans La Gruyère du 23 mars. Merci à Caroline, Yvan, Noé et Eliot pour cette leçon de courage et de vie.

Oui ! il fait bon vivre à Pont-en-Ogoz pour autant que tout un chacun soit capable de mettre son égo, ses ambitions et ses désirs personnels de côté au profit du bien commun.

Au moment de quitter ma fonction et de mettre un terme à mon total engagement à votre service, je vous dis MERCI pour la confiance et le soutien que vous m'avez témoigné. Je souhaite bon vent et plein succès aux futures élues et futurs élus, persuadé qu'elles et qu'ils trouveront le bon dénominateur commun pour le bien de Pont-en-Ogoz et leurs administrés.

Votre Syndic
Jean-Jacques Reynaud



Tractanda

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 22 AVRIL 2021 DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

le jeudi 22 avril 2021, à 20h00

à la Halle polyvalente, à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2020
2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2020
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Décision sur la pose d'une antenne Swisscom à Le Bry
4. La Gissetta – articles 354 RF et 1357 RF – terrain et bâtiment rural
 - Proposition de vente à la famille Roland, Colette et Jean-Baptiste Pasquier, actuels locataires, pour un montant de CHF 168'292.00
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site internet communal (www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/) au moins 10 jours avant l'assemblée. Ces documents étant à disposition, ils ne seront pas relus en assemblée, de même que pour le PV de l'assemblée du 17.12.2020 puisque publié en plus dans le bulletin communal.

Le Conseil communal

Procès-verbal - Assemblée du 17 décembre 2020



Procès-verbal de l'Assemblée communale de Pont-en-Ogoz du 17 décembre 2020

Présidence : M. Jean-Jacques Reynaud (Le Président)
 Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
 Scrutateurs : M. René Bifrare (pour la partie côté galerie - 32 personnes)
 M. Frédéric Marchon (pour la partie côté fenêtres - 40 personnes)
 Présents : 7 Conseillers communaux
 72 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
 2 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 74 participants
 Lieu : Halle polyvalente – salle de sport - Avry-devant-Pont
 Excusé(e)s : 13 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 24 septembre 2020
2. Budget de fonctionnement 2021 et rapport de la Commission financière
3. Investissements 2021 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :

3.1. HAP – assainissement éclairage + éclairage de sécurité	Fr.	40'000.-
3.2. Route Gumefens-Avry – Etude modération de trafic	Fr.	90'000.-
3.3. Eau potable - Remplacement conduite – Secteur Gumefens Vers Karlé - Foyer Horizon Sud	Fr.	220'000.-
3.4. Eau potable - Déplacement conduite La Cantine	Fr.	115'000.-
3.5. Epuration – Mise en séparatif Pra-Mury – Pra du Mitin	Fr.	310'000.-
3.6. Ordures ménagères – mise en place d'un Molok – Route du Lac	Fr.	10'000.-
3.7. Réaménagement du cimetière - complément	Fr.	35'000.-
3.8. Art. 1295 RF – Aménagement place de la Chapellenie	Fr.	20'000.-
3.9. Ecole Le Bry – Rénovation de l'appartement	Fr.	70'000.-
3.10. Ecole d'Avry-dt-Pont - Rénovation	Fr.	240'000.-
3.11. Ancienne déchetterie Avry – modification bâtiment - complément	Fr.	45'000.-
3.12. Remplacement du chauffage à distance à Gumefens	Fr.	700'000.-
4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2021
5. Approbation de la révision totale des statuts de l'Association Intercommunale « Sports en Gruyère » (AISG)
6. Informations du Conseil communal
7. Divers

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h00.

Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie d'être venues en nombre malgré la situation sanitaire que nous vivons. Il souhaite également la bienvenue à **M. Pascal Lauber**, membre du comité de l'AISG, qui répondra à nos questions lorsqu'on passera le point concernant l'approbation des statuts pour le sport en Gruyère et précise qu'il ne faudra pas le prendre en compte dans le calcul des voix. Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 48 du 27 novembre 2020, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 13 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. René Bifrare** pour la partie « côté galerie » et de **M. Frédéric Marchon** pour la partie « côté fenêtres ». Il rappelle que la Secrétaire ne peut pas voter.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé. Il demande que chaque personne cite son nom avant une intervention.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur l'ordre du jour. Comme il n'y a pas de remarque, l'ordre du jour **est approuvé tel quel à l'unanimité**.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 24 septembre 2020

M. le Président rappelle que le PV n'est pas lu puisqu'il est disponible dans le journal communal et sur le site internet. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 24 septembre 2020 est accepté à l'unanimité

Point 2

Budget de fonctionnement 2021 et rapport de la Commission financière

M. le Président informe qu'il y aura la présentation du budget de fonctionnement, puis le rapport de la Commission financière. Le vote pour les budgets de fonctionnement et d'investissement se fera simultanément au point 4. Il donne la parole à **M. Michel Grivel**, responsable des finances.

M. Michel Grivel procède à la lecture du budget de fonctionnement, lequel est affiché à l'écran. Du fait que les commentaires ont paru dans le journal communal, il ne lira que les chapitres avec le résultat total. Les charges totales du budget de fonctionnement s'élèvent à CHF 8'314'994.66, pour des revenus de CHF 8'017'360.95, ce qui nous donne un résultat final déficitaire de CHF 308'633.71.

Comme il n'y a pas de questions, la parole est donnée à **M. Jean-Claude Wyss**, président de la Commission financière, lequel lit son rapport :

Mesdames, Messieurs, Aux membres du Conseil communal,

En préambule, je tiens au nom de la commission financière à remercier mes collègues pour leur disponibilité et leur intérêt à l'étude de ce budget. De même, des remerciements vont aux membres du Conseil communal pour leur disponibilité et les explications détaillées reçues lors de nos multiples entretiens, ceci surtout au vu de l'important volume des questions que notre commission lui a posé.

Au nom de la CF de notre Commune, je vous transmets le rapport établi suite aux diverses séances à l'interne de notre commission et également comme dit ci-dessus avec le Conseil communal, soit :

Budget de fonctionnement pour l'exercice 2021

En introduction et en information générale, nous vous prions de prendre note que ledit budget a été pour la dernière fois établi selon les anciennes normes comptables. Celles-ci ayant été repoussées par notre Commune pour une mise en pratique dès l'exercice 2022, date limite pour le désormais nouveau modèle comptable harmonisé intitulé « MCH2 » qui verra d'importantes modifications dans la gestion des communes, avec les enjeux et les difficultés qui vont s'en suivre, avec en exemple des obligations de contrôles internes, qui pourraient être du ressort de notre commission, le tout pour pallier aux mauvais exemples concrets de gestion communale vécus dans certaines communes ces dernières années.

Le rapport suivant ne reviendra pas sur les éléments détaillés transmis par le bulletin communal et par les informations transmises précédemment, la CF se contentera de diverses remarques générales.

Premièrement il est à remarquer la répétition de certains éléments de notre budget communal, établi sur des bases qui, pour la moitié, sont imposées par des clés de répartition, via le canton et l'association des communes, donc dictées et incompressibles par les éléments remis de notre administration cantonale.

Les comptes de fonctionnement de l'exercice à venir ont ainsi pu tous nous être présentés, commentés et défendus par nos autorités supérieures, dicastère par dicastère et plus encore groupe par groupe, voire compte par compte. Chaque question posée a reçu une réponse concrète de la part du responsable du ou des dicastères concernés.

Il est à noter que les recettes fiscales globales sont en stagnation par rapport au budget précédent, ceci calculé sur la base des indications transmises par le canton et dont le nouveau coefficient de calcul sur le revenu voté par la Grand Conseil n'a pu être pris en considération, de par les délais imposés pour l'établissement dudit budget.

Les revenus réels étant en globalité en diminution de quelques CHF 120'000.-. Au niveau des charges réelles, intérêts et amortissements compris, par le jeu des imputations internes qui sont déduites, nous nous trouvons avec une augmentation de l'ordre de CHF 160'000.- ceci étant correct malgré la situation économique dont on ne sait pas comment elle va être digérée. Il est encore à noter tout de même l'inévitable augmentation, même si elle

devient de plus en plus difficilement gérable et supportable, de la participation aux coûts des secteurs de l'enseignement et formation, de la santé et des affaires sociales, via les pots communs de district pour les écoles secondaires, les CO, les homes et EMS, service des aides familiales ainsi qu'à l'AISG.

Ainsi le résultat final du budget pour l'exercice 2021 nous donne une perte sur le fonctionnement de CHF 308'633.71. Ce déficit au budget 2021 est en rapport avec les précédents budgets, mais aussi avec les résultats exceptionnels des deux dernières années ne remettant pas en cause pour l'instant une quelconque modification du taux d'imposition des personnes physiques et morales pour 2021. Par contre il est à noter tout de même qu'au sujet des investissements de l'ARG et de l'AISG – réalisation du centre sportif de la Gruyère - via les votations du peuple et ensuite via l'aval des législatifs communaux gruyériens, nous pourrions nous trouver devant une situation, malgré une bonne gestion des finances communales, qui pourrait passer par une modification de notre taux d'imposition fiscale.

L'endettement par habitant sur la base de la population légale, 1920 au 31 décembre 2019, est encore actuellement et depuis quelques années très inférieur à la moyenne cantonale, ce qui permet une bonne capacité de financement des investissements qui vous seront présentés lors du point prévu à l'ordre du jour.

Donc en finalité, même en état très optimiste, le budget présenté ce soir est à prendre avec prudence avec la situation sanitaire qui peut faire basculer la situation financière d'un instant à l'autre.

Comme informé lors de nos rapports des exercices précédents, nous réitérons nos félicitations quant à l'excellent travail effectué par nos instances, de plus et en particulier depuis que la situation sanitaire compliquée nous est tombée dessus, sachant que celle-ci pourrait rendre nos finances précaires sans être défaitiste, mais réaliste.

Du fait des considérations ci-dessus, les informations chiffrées transmises par le bulletin communal et la présentation effectuée par nos autorités, la commission financière vous demande et vous propose, citoyennes et citoyens, ici présents d'approuver ce budget de fonctionnement 2021.

En regard des travaux accomplis, vous en êtes remerciés par avance.

Au nom de la commission financière, le rapporteur : Jean-Claude Wyss

M. le Président remercie **M. Wyss** pour ce rapport complet et précise qu'on ne va pas procéder au vote maintenant et redonne la parole à **M. Michel Grivel** pour la lecture du budget d'investissement.

Point 3

Investissements 2021 et rapport de la Commission financière

M. Michel Grivel informe que les investissements qui sont en gris sur l'affichage sont ceux qui seront présentés et votés ce soir, il ne va pas les lire. Il commence la lecture des investissements reportés. Le total des investissements pour 2021 s'élève à CHF 1'855'000.00

M. le Président informe que pour l'investissement reporté de la Gîte d'Avry, dont le budget était prévu pour la rénover et y aménager une salle de réception, le Conseil communal a décidé de laisser tomber cette option, car le bâtiment n'est pas en zone à bâtir et qu'il ne peut être affecté à autre chose qu'à l'agriculture. Le montant figure toujours dans les investissements, mais sera attribué à la rénovation du chalet et le nouveau projet sera présenté et validé en assemblée communale.

La parole est redonnée à **M. Jean-Claude Wyss** pour la lecture du rapport de la Commission financière :

Budget d'investissements pour l'exercice 2021

Lors de l'établissement des budgets d'investissements, il doit être précisé que le Conseil communal doit assumer la responsabilité des projets présentés et que, selon la loi sur les communes, il est bien noté que la CF doit donner son préavis sur l'engagement financier laquelle analyse l'impact des dits projets sur les finances communales.

De plus la CF doit examiner la nécessité et le but des dépenses ainsi que leur plan de financement.

Ce dit plan de financement a été mis en place sur la demande de notre commission depuis l'exercice 2017. Il est très bien respecté et c'est un outil de travail idéal pour le suivi des divers financements. De plus il est mis systématiquement à jour et est un excellent outil de travail.

Pour l'exercice 2021, les douze nouveaux investissements nets, bien entendu report des exercices précédents non compris (taxes et subventions déduites) s'élèveront à CHF 1'855'000.-, dont CHF 860'000.- seront financés par le compte courant communal, sous déduction d'un prélèvement sur la réserve de l'épuration de CHF 310'000.-.

Les investissements globaux avec les reports de CHF 2'352.000.-, solde de plusieurs chantiers s'étalant sur les années précédentes s'élèveront ainsi à CHF 4'207.000.-.

Ceci nous donnant des indications positives en qualité de capacité d'investissements pour notre Commune de l'ordre d'environ CHF 18'000'000.-, avec une capacité d'emprunt avoisinant les CHF 13'700'000.-.

Comme dit précédemment, notre trésorerie courante nous le permettant, il n'est de ce fait pas nécessaire d'emprunter tout ou partie des montants engagés, malgré les taux extrêmement bas que nous vivons depuis des années.

Ces investissements courants ou spéciaux deviennent quasi obligatoires si l'on veut que notre Commune vive dans un bien-être respectueux des contribuables et qu'elle soit et reste attractive pour vous tous.

De plus la capacité d'investissement, calculée sur les cinq dernières années, 2014-2018, et transmise par le Service des communes en date du 22 octobre 2019, nous permet de mettre à exécution ces diverses possibilités de non-emprunt. Le calcul pour les années 2015-2019 transmis par l'Etat étant encore dans les tiroirs de notre administration cantonale.

La CF, au vu des dossiers présentés précédemment par nos autorités pour le futur exercice, donne un préavis positif dans leur globalité, donc pour les douze objets soumis précédemment.

Ceci tout en précisant encore une fois qu'il y a une large marge de manœuvre sur la ou les futures capacités d'investissements.

Nous recommandons à l'assemblée ici présente d'approuver l'enveloppe totale proposée en une seule et unique votation.

Au nom de la commission financière, le rapporteur : Jean-Claude Wyss

M. le Président remercie **M. Wyss** et passe à la présentation de chaque investissement en rappelant qu'ils seront votés après chaque présentation, puis les budgets globaux seront votés au point 4.

Point 3.1

HAP – assainissement éclairage + éclairage de sécurité Fr. 40'000.-

M. Yvan Maillard présente l'investissement en précisant que c'est l'ECAB qui nous impose de mettre en conformité l'installation de l'éclairage de sécurité et de secours de la salle de sport. En plus de l'éclairage de signalisation des voies d'évacuation existant, lequel répond aux normes, la directive de protection incendie DPI 17-15 art. 2.2 nous incombe de mettre en place une installation d'éclairage de sécurité pour notre salle polyvalente. Pour effectuer la réalisation de cet aménagement, nous devons procéder au démontage des luminaires de l'éclairage de base existant et adapter les installations électriques. Les luminaires actuels qui datent de la construction de la HAP, montrent régulièrement des signes de fatigue à cause de leur vieillissement et nécessitent de temps à autres des réparations. Le Conseil communal propose de profiter d'assainir l'installation d'éclairage existante au profit de nouveaux luminaires LED et de prévoir une commande simple d'enclenchement et de gradation des luminaires qui permettra une utilisation plus confortable. Cela améliorera son usage lors des différentes manifestations organisées.

M. le Président demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'assainissement de l'éclairage + éclairage de sécurité de la HAP pour un montant de Fr. 40'000.- ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.2

Route Gumefens-Avry – Etude modération de trafic Fr. 90'000.-

M. Marcel Sottas aborde le sujet en disant que depuis pas mal de temps, que ce soit en assemblée ou par pétition, des demandes nous sont faites pour sécuriser la route depuis la laiterie de Gumefens jusqu'au village d'Avry. Les plans du projet sont affichés à l'écran et M. Sottas lit le descriptif détaillé de chaque image, voir document annexé (pages 17 à 22).

Mme Patricia Moret demande en quelle année les travaux seront faits ? **M. le Président** répond qu'on est au stade de l'étude et que les travaux se feront par étape en commençant par les tronçons les plus dangereux, notamment ceux pour les enfants allant à l'école. Si tout se passe bien, les travaux pourraient débuter en 2022.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent le financement de l'étude de modération de trafic pour la route Gumefens-Avry pour un montant de Fr. 90'000.- ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.3

Eau potable - Remplacement conduite – Secteur Gumefens - Vers Karlé - Foyer Horizon Sud Fr. 220'000.-

M. le Président présente le plan affiché et explique qu'une conduite monte jusqu'au Foyer Horizon Sud, elle en fait le tour, puis monte à travers les champs jusqu'au chemin des Gottes, pour rejoindre la route du Gibloux jusqu'au réservoir. Le remplacement de cette conduite est prévu sur toute la longueur. A savoir que le Foyer Horizon Sud a déposé une mise à l'enquête pour construction d'un nouveau foyer derrière l'existant et, après sa construction, il y aura la démolition du foyer actuel. La conduite d'eau actuelle fait le tour du foyer, traverse des aménagements de villas et est même située sous un mur.

Avant les travaux du foyer, le Conseil communal a décidé de procéder à la 1^{ère} étape et de déplacer la conduite sur une longueur de 220 m jusqu'au foyer en suivant le tracé de la route. Le plan de financement de cet investissement qui se fera par emprunt bancaire est affiché à l'écran et lu.

M. le Président demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau potable – secteur Gumefens – Vers Karlé – Foyer Horizon Sud pour un montant de Fr. 220'000.- ainsi que son financement par un emprunt bancaire selon détail affiché à l'écran de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.4

Eau potable - Déplacement conduite La Cantine Fr. 115'000.-

M. le Président explique que le bâtiment de l'ancien restaurant en face du Vignier est en réfection, avec la création d'un couvert à voiture. La conduite actuelle passe en-dessous la villa à côté du nouveau projet et sous celui-ci. Comme ce quartier va être réaménagé et la route refaite et afin de ne pas laisser cette conduite sous des constructions, il a été décidé de suivre le tracé du chemin. Ces travaux doivent être faits avant le réaménagement du quartier. Cette nouvelle conduite aura une longueur de 105 m et cet investissement se fera par emprunt bancaire, selon le plan de financement affiché à l'écran et lu.

M. Antoine Gremaud a l'impression que le couvert peut être payé plusieurs fois pour Fr. 115'000.- et demande si ce montant n'est pas exagéré que pour ça ? **M. le Président** précise que toute la conduite actuelle de ce secteur est en acier, dans un état précaire et que de toute façon elle devra être refaite dans les 5 prochaines années, c'est pourquoi il a été décidé de choisir ce nouveau tracé pour cette partie de la conduite.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le déplacement de la conduite de l'eau potable La Cantine pour un montant de Fr. 115'000.- ainsi que son financement par un emprunt bancaire selon détail affiché à l'écran de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.5

Épuration – Mise en séparatif Pra-Mury – Pra du Mitin Fr. 310'000.-

M. Daniel Savary explique que ça fait partie de la dernière grande étape de la mise en séparatif du secteur Charmont jusqu'au Vignier, par des travaux de doublement du collecteur actuel et par un nouveau collecteur qui reprendra les eaux usées. L'ancien collecteur sera utilisé pour l'évacuation des eaux claires. L'étape jusqu'à la ferme Bossens qui était prévue pour 2020 sera terminée d'ici une semaine. Pour 2021, l'idée est de poursuivre par le tronçon supplémentaire proposé, puis par une dernière étape qui ira jusqu'en haut de Charmont. Ce grand tronçon se fait en 4 étapes et les travaux sont étalés sur 4 ans.

M. le Président demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'épuration pour la mise en séparatif du tronçon Pra-Mury – Pra du Mitin pour un montant de Fr. 310'000.- ainsi que son financement par un prélèvement sur la réserve de l'épuration de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.6

Ordures ménagères – mise en place d'un Molok – Route du Lac Fr. 10'000.-

M. Daniel Savary parle de la dernière étape d'équipement de la Commune par le système Molok. Les 2 derniers containers situés sur la route du lac sont proches de la route cantonale et des personnes viennent y déposer des sacs non-taxés. En été ils sont remplis par les gens allant à la plage. Comme ces containers sont situés hors zone, on n'a pas la possibilité de mettre un équipement de Molok à cet endroit. La solution pour équiper la zone était de le mettre assez loin de la plage de Trémaules. L'endroit prévu est en zone d'intérêt général et comme ce secteur est peu habité, un seul molok devrait suffire. En cas d'utilisation excessive en été, la question se pose d'installer par la suite un couvercle avec un système de carte afin d'en réserver l'usage aux citoyens.

M. le Président demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la mise en place d'un Molok à la route du Lac pour un montant de Fr. 10'000.- ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.7**Réaménagement du cimetière – complément Fr. 35'000.-**

M. Marcel Sottas explique que l'année passée on avait voté un budget de Fr. 50'000.-. Cependant on a besoin d'un complément pour réparer l'extérieur du mur d'enceinte, la rénovation du calvaire situé au milieu du cimetière et de la voûte sur le portail d'entrée ainsi que le local de matériel existant. Une barrière de protection sera posée le long de la rampe d'accès, car il y a un point de chute de 1.50 à 1.70 m qui peut être dangereux. Dans le complément de Fr. 35'000.-, il faut savoir qu'on avait un montant de Fr. 15'000.- de dépassement car la barrière sur le mur du cimetière avait dû être remplacée étant donné qu'elle n'était pas assez haute. Le petit local sera couvert par une tôle zinguée ou en cuivre et on doit assainir en amont pour éviter l'infiltration et l'humidité dans le local afin de pouvoir y mettre de l'outillage. Comme ce local existe, il serait utile de l'entretenir et de l'employer.

M. le Président demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas et il précise que cet endroit doit être accueillant pour les personnes voulant se recueillir. Il demande aux personnes qui acceptent l'investissement complémentaire pour le réaménagement du cimetière pour un montant de Fr. 35'000.- ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.8**Art. 1295 RF – Aménagement place de la Chapellenie Fr. 20'000.-**

M. Daniel Savary informe que la Commune a eu l'opportunité d'acquérir ce petit bout de terrain sur lequel il y a actuellement une fontaine. L'endroit est assez charmant au milieu du village d'Avry et de nombreux cyclistes et gens de passage s'y arrêtent. On a envie de rendre le coin plus attractif. Au niveau de l'aménagement du territoire, cette parcelle était en zone à bâtir et a été passée en zone d'intérêt général, ce qui fait que ces 100 m² ne seront pas sortis de la zone à bâtir ailleurs. Pour que ce changement de zone soit possible, il fallait un projet, ce qui est fait. Ce projet a été développé avec la commission senior pour que l'endroit soit aussi attractif pour les aînés avec des bancs avec accoudoirs et aussi de réaménager la fontaine. L'actuel bassin est trop grand, mais il y a un attachement à conserver un bassin de type ancien, c'est pourquoi le bassin qui devrait être choisi sera différent de celui présenté dans le bulletin communal. Ce bassin appartient à un citoyen qui le céderait gratuitement. Il y a une possibilité d'obtenir une subvention du canton pour les projets qui favorisent les rencontres des seniors, c'est pourquoi un projet de demande a été déposé pour cette place.

M. le Président demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'aménagement de la place de la Chapellenie pour un montant de Fr. 20'000.- ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.9**Ecole Le Bry – Rénovation de l'appartement Fr. 70'000.-**

M. le Président explique que cet appartement a été occupé pendant plus de 30 ans par Mme Suzanne Barras et qu'il doit être refait avant de pouvoir le relouer. Il donne la parole à **M. Olivier Oberson** qui explique les travaux à prévoir, dont :

- Réfection des sols des 3 chambres
- Electricité dans son intégralité et remplacement du tableau
- Peinture complète
- Remplacement de la cuisine et salle de bain, y compris carrelage
- Remplacement de toutes les portes
- Remplacement des tuyaux d'eau depuis la chaufferie
- Pose d'une colonne de lavage

M. le Président demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas il demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour la rénovation de l'appartement de l'école du Bry pour un montant de Fr. 70'000.- ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.10**Ecole d'Avry-dt-Pont – Rénovation Fr. 240'000.-**

M. Olivier Oberson présente les travaux qui sont prévus, soit :

- Remise en état mur + peinture sur l'ensemble de la façade
- Remplacement de plusieurs pierres de molasse et pièces d'embrasure de fenêtre
- Goudronnage + pose de pavés sur la place entre les deux bâtiments
- Réfection avant-toit de l'ancienne école
- Mise en place d'un tapis mou en remplacement des plaquettes de bois de la place de jeux
- Drainage et création d'un chemin d'accès du côté de la place de jeux
- Mise en place d'une rampe d'accès

M. Chris Gabriel demande si la place de jeux des enfants sera améliorée et réaménagée. **M. Olivier Oberson** dit qu'une solution doit être trouvée pour les plaquettes qui vont partout et bouchent les grilles, on a pas mal d'eau sur la place et il faut faire un drainage. On va poser un tapis mou comme à l'école de Gumefens.

M. le Président ajoute que les copeaux ont fait leur effet, mais on en trouve jusqu'à l'intérieur du bâtiment, en plus avec de la terre et quand il pleut ça devient difficile. Le tapis mou apportera propreté puis sécurité des enfants.

Mme Bernadette Bernet demande si on prévoit d'installer d'autres jeux pour les enfants. **M. Olivier Oberson** répond que ce n'est pas prévu pour l'instant, les jeux actuels sont conformes, mais à voir s'il restera un solde après les travaux. Il ajoute que le petit toit derrière l'école sera sécurisé pour empêcher les enfants de grimper.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions, comme ce n'est pas le cas il demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour la rénovation de l'école d'Avry-devant-Pont pour un montant de Fr. 240'000.- ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.11**Ancienne déchetterie Avry – modification bâtiment – complément Fr. 45'000.-**

M. le Président explique qu'un investissement de Fr. 70'000.- avait été voté lors de l'assemblée du 17 mai 2018. Le montant des participations à la construction du CAD et des travaux planifiés effectués s'est élevé à Fr. 65'000.-. Des travaux non prévus ou supplémentaires pour un montant de CHF 50'000.00 ont été réalisés à savoir :

- Remplacement des canalisations sous la place
- Réfection totale coffre et goudron, dallage pour silo à sel
- Installation sanitaire pour le rinçage des machines de déneigement
- Remplacement des portes du hangar par des portes sectionnelles et une porte de service
- Travaux de ferblanterie sur l'immeuble.

M. le Président demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas il demande aux personnes qui acceptent l'investissement complémentaire pour la modification du bâtiment de l'ancienne déchetterie d'Avry pour un montant de Fr. 45'000.- ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.12**Remplacement du chauffage à distance à Gumefens Fr. 700'000.-**

M. le Président rappelle qu'il y a une année on avait demandé un investissement pour l'étude du remplacement de chauffage qui est en fin de vie. L'étude est terminée et le projet est à présent prêt.

M. Olivier Oberson explique que ce chauffage date de 1991 et arrive en bout de course. On dessert la PPE de l'autre côté de la route, le locatif juste après, l'ancienne fromagerie et l'école. Avec le nouveau chauffage, on alimentera aussi le nouveau quartier qui se fera en-dessus de l'école. Les plans sont affichés. Des travaux de maçonnerie pour la nouvelle chaudière à bois qui prendra plus de place sont à prévoir. Cette nouvelle chaudière aura une puissance de 200 kW, mais cette puissance ne suffira pas lors de grand froid, c'est pourquoi une chaudière à mazout d'appoint sera installée dans le local des archives actuelles, cette installation à mazout pourrait également prendre la relève en cas de problème sur l'installation à bois. 2 accumulateurs seront ajoutés et une cheminée en façade installée, car on ne peut pas mélanger les conduits de fumées de mazout et de bois.

M. le Président précise que le nouveau quartier sera raccordé sur le nouveau chauffage et il sera dimensionné en fonction. Dans l'ordre des travaux, chaudière à mazout pour pouvoir alimenter les bâtiments durant les travaux pour la partie bois. Le bois sera utilisé toute l'année et le mazout servira à compenser les pics. L'utilisation du bois sera de 85 à 90 % sur toute l'année.

M. Rexhep Gashi fait une remarque, il est expert dans les énergies renouvelables et il demande si on a un plan pour faire quelque chose à ce niveau-là pour les bâtiments publics, d'installer des prises pour les voitures électriques ou pour les vélos électriques pour prendre le tram de la mobilité douce. **M. le Président** dit qu'on sort du sujet mais précise que le bois est une énergie renouvelable, qu'on utilise des plaquettes de bois sec de nos forêts. Selon le plan des énergies, on est une Commune exemplaire, car ça fait 35 ans qu'on se chauffe ainsi. Pour Gumefens il y a la possibilité de faire une installation solaire, mais ce n'est pas prévu dans cette étape-là. Dans le futur, les toits des bâtiments publics, c'est-à-dire ceux de l'Etat et des communes seront valorisés avec des énergies renouvelables. En l'état, il n'y a pas d'autres travaux prévus. Pour la mobilité douce, c'est au niveau du canton que ça se traite et on ne va pas discuter de ce sujet ici.

M. le Président présente le détail du budget établi par le bureau d'ingénieurs et il présente également le financement prévu par emprunt bancaire affiché à l'écran.

M. Elie Fragnière demande combien d'appartements on pourra desservir avec cette installation et ce qu'on prévoit pour le centre village qui viendra à bâtir. **M. le Président** répond qu'on a fait une étude avec des spécialistes et qu'actuellement on dessert 31 appartements + l'école et seront compris les 14 appartements du futur projet. Pour pouvoir aller plus loin, il aurait fallu construire une centrale de chauffe comme à Avry, mais on n'avait pas le terrain pour le faire.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement du chauffage à distance de Gumefens pour un montant de Fr. 700'000.- ainsi que son financement par un emprunt bancaire selon détail affiché à l'écran de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 2 abstentions

Point 4

Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2021

M. le Président demande s'il y a encore des questions sur les budgets. Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui acceptent le budget de fonctionnement et le budget d'investissement 2021 sont priées de s'exprimer par main levée.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2021 sont acceptés à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée pour le soutien et la confiance témoignée.

Point 5

Approbation de la révision totale des statuts de l'Association Intercommunale « Sports en Gruyère » (AISG)

M. Yvan Maillard fait quelques rappels concernant le projet retenu. Il y aura une patinoire avec des gradins pour 500 personnes, une piscine couverte avec un bassin semi-olympique, 8 lignes d'eau, un bassin d'apprentissage avec fond mobile et pataugeoire. Pour la salle de sport, il y aura une halle double pour la gymnastique, une halle pour les agrès et un double vestiaire par halle. Le parking disposera de 450 places. Le référendum financier a eu lieu lors de la votation populaire du 27.09.2020 et le crédit de construction de Fr. 55'000'000.- a été accepté. L'AISG a ainsi les moyens financiers et il faut encore qu'elle puisse disposer des moyens juridiques. Cela passe par la modification des statuts et l'acceptation de ceux-ci par toutes les communes. Les statuts révisés avec le comparatif des statuts actuels sont affichés à l'écran et M. Maillard commence leur lecture.

M. le Président ajoute que lorsque nous avons reçu les chiffres de ce projet en 2019, Pont-en-Ogoz et 4 autres communes avaient répondu défavorablement au premier projet. A l'époque on était à un coût de Fr. 104.- par habitant et suite à cela un groupe de travail a été créé auquel nous avons participé. Ce groupe de travail était présidé par **M. Pascal Lauber**, présent ce soir, lequel est également le président de l'AISG. Le travail qui a été fait a permis d'arriver à une situation bien différente et un montant de Fr. 64.- par habitant, il donne la parole à **M. Lauber** pour les explications.

M. Pascal Lauber explique que dans le concept d'exploitation qui était prévu lors du concours mis en place dans les années 2012-2013, il y avait un partenariat privé-public. Dans ce cas, ce n'est pas un privé qui arrive et qui met à disposition soit un terrain, soit des fonds pour réduire le coût de la facture, non dans un partenariat comme ça, c'est le privé qui prend les risques de construction et d'exploitation. S'il prend ces risques-là, il les refacture à la partie publique. Dans les dispositions qui avaient été faites avec le consortium, c'était le consortium qui nous fournissait l'exploitant. L'exploitant prend une marge sur le bénéfice et sur les risques et cela avait un certain coût, on parle de plusieurs centaines de milliers de francs. Dans le concours, si l'AISG trouvait un exploitant moins cher que celui proposé par le consortium, elle pouvait fournir son exploitant. A partir de là, l'AISG a proposé « Espace gruyère » qui a été d'accord d'exploiter. Comme pour Espace Gruyère il y a quelques communes comme actionnaires, ce n'est pas comme dans un partenariat avec une société privée et les risques de marge disparaissent. Le deuxième élément qui a fait diminuer le prix est le critère d'éloignement qui a été rajouté à la clé de répartition, plus vous habitez loin de la Tour-de-Trême, moins vous allez payer. Les communes qui paient le

plus sont Bulle et Morlon. Pour les autres communes, elles paient moins car soit elles sont plus loin, soit elles sont moins bien desservies par les transports publics. Jaun est la commune qui paie le moins. Pour encore diminuer la facture, Bulle a accepté de payer un préciput, qui est un montant annuel à la charge de la Commune qui a les infrastructures sur son territoire. Par exemple, Riaz paie un préciput pour le CO sur son territoire et Bulle paie deux préciputs pour le CO de la Tour et celui de Bulle. Pour le centre sportif, le préciput se monte à Fr. 109'000.- sur une période de 33 ans. Ces éléments ont permis de réduire les coûts d'environ Fr. 101.- à Fr. 68.-.

M. le Président remercie **M. Lauber** et ajoute que les séances du groupe de travail se tenaient le lundi matin à 7h00 et qu'il a fait connaissances avec de belles et intéressantes personnes. Il demande s'il y a des questions concernant les statuts de ce centre sportif. Comme ce n'est pas le cas il demande à celles et ceux qui acceptent la révision totale des statuts de l'AISG de s'exprimer par main levée.

La révision des statuts de l'AISG est acceptée à la majorité avec 3 abstentions

Point 6

Informations du Conseil communal

Travaux en cours : **M. le Président** donne la situation des travaux en cours. La liste des travaux en cours, planifiés et en préparation est affichée à l'écran.

Aménagement du territoire : le dossier d'adaptation des conditions d'approbation du PAL a été déposé en consultation préalable le 14.09.2020 et on est dans l'attente de son retour. Concernant les Terrasses d'Ogoz, on attend une décision du Tribunal fédéral sur le recours des propriétaires.

Rives du lac : la commission d'urbanisme a commencé ses travaux de réflexion. Deux sites sont fortement concernés, il s'agit du secteur Trémaules – Le Marais pour Gumefens et le secteur Ogoz pour Le Bry, plus les 5 ports projetés.

Antenne Swisscom : **M. le Président** explique que Swisscom projette l'implantation d'une antenne d'abord 4G puis 5G pour la téléphonie mobile à Le Bry dans le secteur industriel. Swisscom a demandé une séance avec le Conseil communal pour nous expliquer le projet, mais il a été décidé de repousser cette séance tant que la discussion n'avait pas été ouverte avec les citoyens. C'est un sujet important et sensible, raison pour laquelle le Conseil ne voulait pas prendre de décision avant une discussion ce soir. Il donne la parole à **M. Pierre Justin Morard**, notre spécialiste en télécommunication qui va nous expliquer ce qu'est cette antenne et nos chances de succès en cas d'opposition contre sa pose. **M. Morard** commence en précisant qu'il n'est ni employé, ni porte-parole et ni actionnaire de Swisscom, il va tenter de nous expliquer ce qu'il en est de ces antennes de téléphonie mobile. Swisscom nous a contacté avec la mention de l'emplacement prévu, c'est-à-dire dans le rayon de la déchetterie jusqu'à la route cantonale. En matière de téléphonie mobile, tout le monde veut une bonne couverture, mais personne ne veut d'antenne. La technologie fonctionne par onde et pour les opérateurs la planification doit se faire selon l'ORNI qui est l'ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant. Elle a pour but de protéger l'homme des effets indésirables des rayonnements. Il y a des valeurs maximales pour les champs électromagnétiques, en Suisse on est à 5 volts par mètre et le reste de l'Europe à 30. Il existe des lieux à utilisation sensible, c'est-à-dire des locaux où dans lesquels vivent régulièrement des personnes, ou des places de jeux publiques ou privées. Pour le cas du Bry, l'école est à proximité de l'emplacement. Swisscom devra prendre des mesures de champs non ionisants et si la valeur est trop élevée, il faudra diminuer la puissance. Le calcul ORNI prend en compte toutes les sources d'émission à proximité et toutes antennes, même celles des opérateurs concurrents. Dans les autres sources d'onde on a le réseau électrique, par les câbles qui rayonnent dans toutes les maisons, on a tous un téléphone portable dans sa poche, il y a le réseau wifi, les fours à micro-ondes, les équipements à induction, etc. Quant aux chances de succès en cas d'opposition, on sait que l'opérateur arrivera de toute manière à ses fins, dans un premier temps il prend contact avec la Commune et en cas de désaccord il prend contact avec les propriétaires voisins lesquels accepteront sûrement car la location annuelle pour l'emplacement est de plusieurs milliers de francs. Avant d'en discuter avec Swisscom, le Conseil communal voulait avoir le point de vue de l'assemblée communale.

M. Chris Gabriel demande quelles sont les distances entre ces antennes et il si le réseau est criblé d'antennes.

M. Morard répond que l'emplacement est défini par une planification radio et par des calculs complexes selon la topologie du terrain, des bâtiments environnants, mais il n'y a pas de distance fixe entre elles. Les opérateurs manquent de fréquences et vont désactiver les anciennes technologies, la 2G sera désactivée en 2021 et la 3G en 2023. La planification est faite en fonction du besoin, il y a des antennes plus puissantes que d'autres. La particularité à partir de la 4G, il y a des cellules respirantes dont la grandeur dépend du nombre d'utilisateur. Il n'y a pas de couverture fixe par antenne comme c'était le cas pour la 2G.

M. David Fragnière demande la taille de cette antenne. **M. Morard** répond que le mât fera entre 15-20 ou 25 m, sans énorme impact au niveau visuel.

M. René Bifrare demande s'il y a une distance exigée entre l'antenne et les habitations. **M. Morard** répond que c'est le calcul ORNI qui la définit, à savoir que plus on est près de l'antenne plus le champ magnétique est élevé et la puissance doit être baissée.

M. Serge Rossier dit qu'autour de la 5G il y a un vrai débat de société, car on est face à un problème dont on ne connaît pas les effets. Pour le moment on voit des quantités de communes ou des cantons qui se sont mis à décréter des moratoires, car comme on ne sait pas, on attend. Il y a autant d'experts qui disent qu'il n'y a pas de risques que ceux qui disent qu'il y en a et dans un principe comme ça, lui ne prend pas de risques et dit non.

M. Antoine Gremaud a une remarque quant à l'utilité de la 5G. Quand il a demandé à des connaisseurs de cette technologie à quoi elle sert, on lui a répondu que c'était pour les véhicules autonomes. Il demande alors à quoi ça sert d'avoir des véhicules autonomes alors qu'il suffit de prendre le bus qui est un véhicule autonome. Il trouve ridicule de mettre en place cette technologie qui n'est que pour une petite part d'utilisateur alors qu'on doit respecter un certain principe de précaution. On nous dit aussi que de répondre aux vœux de Noël par internet, ça rajoute du CO2 et on doit faire attention.

M. le Président comprend et explique qu'il a vu une émission avec un élevage intensif de lapins où il y avait, après l'installation d'une antenne, une dizaine, voire une centaine de lapins morts tous les matins. L'éleveur a fait venir quelqu'un pour mesurer les ondes et il s'est avéré que c'était violent. Un autre avait des vaches allaitantes et tant qu'elles étaient près de l'antenne elles étaient infécondes et dès que l'éleveur les déplaçait plus loin, elles portaient. Il est lui-même dans l'inconnue et en lisant le dépliant reçu de Swisscom, on voit qu'au niveau de la tête, le 95 % des rayonnements viennent de nos téléphones portables et le 5 % restant vient des antennes. Au niveau du corps, 90 % par les téléphones portables et 10 % par les antennes. Les seuls poteaux qu'on voit encore dans notre pays sont les lignes de téléphone, mais tout le reste se fait par téléphonie mobile.

M. Pierre Justin Morard ajoute que l'évolution des technologies est donnée par les fournisseurs des équipements, avant d'être donnée par les opérateurs, et par les clients qui veulent des débits toujours plus importants.

Mme Delphine Simic demande si en cas de refus de la Commune on a un moyen de faire opposition et d'empêcher qu'ils aillent ailleurs. **M. le Président** lui répond que l'offre de location du terrain est de CHF 6'000.00 par année et sur 25 ans. Le voisin qui a un terrain atenant se dépêchera sûrement de proposer son terrain. Il y aura de toute manière une mise à l'enquête à laquelle on pourra faire opposition et c'est le canton qui prendra position sur ces oppositions.

M. Chris Gabriel demande quelle est la politique du canton de Fribourg par rapport à la 5G. **M. le Président** répond qu'avant les antennes pouvaient être construites sans mise à l'enquête, mais à présent elles sont soumises à une procédure de mise à l'enquête publique.

M. le Président procède au vote consultatif et demande aux personnes présentes qui acceptent l'installation d'une antenne 5G sur le territoire communal de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote consultatif : 14 oui, 37 non et 18 abstentions

Mme Patricia Moret demande pourquoi Swisscom ne propose que là, est-ce qu'ils n'ont pas trouvé d'autres endroits. **M. le Président** répond qu'ils doivent poser des antennes partout afin de couvrir tout le territoire. Il ajoute qu'on va les recevoir en leur disant que l'on est réticents.

Mme Géraldine Barras informe qu'il y a un recours pendant au Tribunal cantonal dans la Commune de Bossonnens au sujet d'une antenne 5G et elle pense que la décision fera jurisprudence.

eSéances : Dans la suite des informations du Conseil communal, **M. le Président** dit qu'un logiciel permettant la gestion des séances a été acquis. Tous les dossiers sont consultables en se connectant depuis la maison et on peut même voter à distance sur les points simples pour gagner du temps. Le futur de la Commune sera connecté et informatisé. On a acquis 7 ordinateurs portables pour les Conseillers.

Aînés : **M. le Président** informe que des bons cadeaux ont été offerts aux seniors pour compenser le repas des aînés qui n'a pas pu avoir lieu en raison de la situation sanitaire. Le Conseil communal et la commission senior ont trouvé cette solution de bons à faire valoir auprès de nos commerces locaux. On a touché juste, car on a reçu énormément de remerciements.

Législature 2021-2026 – qui se représente ?

M. le Président dit que sa situation est connue, qu'il a pris la décision de mettre un terme à sa fonction à la fin de la législature. Il estime que les citoyens ont le droit de savoir et demande à chaque Conseiller de se prononcer.

M. Michel Grivel qui est en fonction depuis 2006, il finit du 3^{ème} mandat et ne va pas se représenter.

M. Yvan Maillard, en fonction depuis 2011, il finit son 2^{ème} mandat et ne va pas se représenter.

M. Pierre Justin Morard, en fonction depuis 2016, il finit son 1^{er} mandat et a décidé de se représenter.

M. Olivier Oberson, en fonction depuis 2016, il finit son 1^{er} mandat et a décidé de se représenter.

M. Daniel Savary qui a pris sa fonction en cours de législature a décidé de se représenter.

M. Marcel Sottas qui a pris sa fonction dans la dernière partie de cette législature ne va pas continuer, il a déjà occupé cette fonction durant une dizaine d'année à Gumefens et il veut laisser la place aux forces vives.

M. le Président souhaite qu'il y ait des candidats pour avoir un choix lors des élections. Il précise qu'il y aura du travail, des dossiers importants et des dossiers sensibles sont en cours.

M. le Président lit les horaires d'ouvertures de la déchetterie et de l'administration durant les fêtes qui sont affichés à l'écran.

Point 7**Divers**

Mme Patricia Moret, remercie pour le bon reçu par les aînés, mais elle n'a pas aimée qu'on mette des commerces bien définis, car il y a d'autres commerces qui ne sont pas de l'alimentation, mais qui méritaient de pouvoir bénéficier de ces Fr. 30.- et elle trouve bizarre le rajout après coup de la distillerie. Elle est déçue mais estime que le bon était bien réfléchi. Puis elle demande pourquoi on a pris la décision de mettre une bibliothèque à la déchetterie, alors qu'on ne peut l'atteindre que durant les heures d'ouvertures. **M. le Président** dit que la distillerie a été ajoutée, car c'est un commerce de boisson dans lequel on peut acheter beaucoup de cadeaux, on a choisi de mettre aussi le petit marché qui a lieu le samedi, mais qu'on ne peut pas s'étaler trop loin en mettant chaque petit commerce qui vend quelque chose. Pour les livres, il n'y a pas d'autre solution pour le moment, on en est au début. **M. Daniel Savary** précise qu'on a commencé avec une armoire qui a été très vite remplie, on en a mis une deuxième très vite remplie aussi. Il a fallu faire du tri et l'idée est d'aménager le caisson bleu.

M. Rexep Gashi a fait le bilan énergétique de sa maison à la route de l'Abranna et informe que 150 % de son énergie a été produite par l'énergie qu'il consomme, il fournit même quelques maisons à côté et encourage la suppression du mazout dans les bâtiments publics.

M. Pierre Justin Morard précise que dans le bulletin on a fait une recherche de parents volontaires pour la surveillance aux alentours des écoles. La raison est que les transports scolaires sont faits par les TPF, que les enseignants ont l'obligation de faire une surveillance de 10 min avant et après les cours selon leur cahier des charges. Sauf que comme on a 4 emplacements de prise en charge pour les 3 écoles, les élèves sont parfois déposés plus de 10 minutes avant. Cette surveillance incombe à la Commune du moment que les enseignants ne veulent plus le faire. Le conseil des parents cherche des volontaires qui seraient défrayés pour éviter de devoir mettre un 3^{ème} véhicule qui ajouterait des frais supplémentaires.

M. le Président dit que la période sanitaire que nous vivons n'est pas simple non plus pour le Conseil communal, on ressent un manque d'activité sociale, on ne peut plus de boire un verre. Les liens ne sont plus créés, mais le travail se fait quand même. En conclusion il adresse ses remerciements à ses collègues, car un énorme travail est fait et tout est mis en œuvre pour servir la population. Il remercie le personnel merveilleux de l'administration et le personnel de l'édilité qui se dévoue pour la propreté et l'embellissement des villages. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à chacun, une bonne santé et que les futures vaccinations soient positives pour nous permettre de nous réunir le 22 avril 2021 pour la prochaine assemblée et partager un bon moment ensemble.

L'assemblée applaudit et **M. Michel Grivel** en profite pour remercier **M. le Président** pour tout son travail et son dévouement, on voit que ce n'est pas simple de mener une Commune. Il invite tous les citoyens à prendre cette charge au Conseil communal, c'est une activité qui donne quand même satisfaction et il encourage les jeunes à se mettre en liste pour les élections communales 2021.

L'Assemblée est levée à 22h30.

Comptes 2020 - Fonctionnement

Comptes de fonctionnement			Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	JJ Reynaud	689 425	36 613	706 089	112 465	735 417	37 458
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS		152 991		163 200		164 223	
02	ADMINISTRATION GENERALE		478 455	36 613	484 982	112 465	513 115	37 458
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		57 979		57 907		58 079	
	Excédents de charge ou de produit			652 812		593 624		697 959
1	ORDRE PUBLIC		101 344	44 019	159 594	35 000	110 791	47 772
12	JUSTICE	D. Savary	44 857		45 628		44 183	
14	POLICE DU FEU	O. Oberson	51 733	44 019	105 000	35 000	60 480	47 772
15	MILITAIRE	O. Oberson	98		1 745			
16	PROTECTION CIVILE	O. Oberson	4 656		7 220		6 128	
	Excédents de charge ou de produit			57 325		124 594		63 019
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	P. Morard	2 450 737	123 840	2 523 172	118 700	2 513 396	176 962
20	ECOLE ENFANTINE		145 292		150 362		145 416	
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE		1 547 127	19 250	1 577 149	4 000	1 559 799	48 221
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE "LES AMARIS"		131 156	102 367	141 500	114 700	141 237	126 881
22	ECOLES SPECIALISEES		290 260		295 379		294 884	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE		37 669		52 000		39 413	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE		299 232	2 223	306 782		332 647	1 860
	Excédents de charge ou de produit			2 326 897		2 404 472		2 336 434
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson	332 955	15 928	296 423	18 000	294 976	18 902
30	CULTURE		67 056		61 323		63 111	
34	SPORTS	O. Oberson	260 493	15 928	229 800	18 000	229 824	18 902
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES				2 000		1 415	
39	CULTE, EGLISE		5 406		3 300		626	
	Excédents de charge ou de produit			317 027		278 423		276 074
4	SANTE	D. Savary	580 498	3 481	563 623	5 000	496 765	4 291
40	HOPITAUX		31 955		34 909		26 318	
41	HOMES MEDICALISES		457 009		432 227		389 375	
44	SOINS AMBULATOIRES		86 257		86 257		71 686	
45	PROPHYLAXIE		1 006				3 507	
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES		4 067	3 481	10 000	5 000	5 666	4 291
47	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES		203		230		213	
	Excédents de charge ou de produit			577 017		558 623		492 474
5	AFFAIRES SOCIALES	D. Savary	1 034 903	4 894	1 023 128	1 600	985 754	1 677
50	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE			1 744		1 600		1 677
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	P. Morard	25 324	-2 136	36 500		30 611	
55	INVALIDITE		496 700		471 253		470 326	
56	ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION DE LOGEMENTS		1 216		4 000		2 033	
57	PERSONNES 3EME AGE		24 190	5 285	24 500		10 655	
58	AIDE SOCIALE		487 473		486 874		472 130	
	Excédents de charge ou de produit			1 030 009		1 021 528		984 077
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	M. Sottas	528 143	78 907	587 648	56 000	589 876	67 637
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		436 970	78 907	497 851	56 000	503 080	67 637
64	CHEMINS DE FER FEDERAUX		12 886		13 573		12 030	
65	TRAFFIC REGIONAL		78 287		76 224		74 766	
	Excédents de charge ou de produit			449 236		531 648		522 239

Comptes 2020 - Fonctionnement

7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		992 658	873 077	955 916	806 371	1 170 634	1 037 871
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	JJ Reynaud	270 214	270 214	262 974	255 200	287 103	240 114
71	PROTECTION DES EAUX	D. Savary	373 691	373 691	361 771	361 771	609 914	609 914
72	ORDURES MENAGERES	D. Savary	261 847	198 542	243 150	167 400	208 213	163 709
74	CIMETIERE	M. Sottas	1 419	2 100	1 854		1 368	1 100
75	CORRECTION EAUX, ENDIGUEMENTS	Y. Maillard	42 417		43 000	2 000	6 817	
78	PROTECTION DE LA NATURE	Y. Maillard	1 060		5 000		3 234	
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	42 010	28 531	38 167	20 000	53 986	23 035
	Excédents de charge ou de produit			119 581		149 545		132 763

8	ECONOMIE		198 060	67 599	172 088	28 167	157 845	57 455
80	AGRICULTURE	M.Grivel	250		700		350	
801	ALPAGE (exploitation)	M.Grivel	13 132	22 037	14 020	21 000	21 143	26 540
81	FORETS	M. Grivel	14 322	14 322	7 167	7 167	24 709	24 709
83	TOURISME	Y. Maillard	170 356	31 240	150 201		111 643	6 206
	Excédents de charge ou de produit			130 461		143 921		100 390

9	FINANCES ET IMPOTS	M.Grivel	1 857 803	7 536 819	1 187 316	6 964 984	2 335 528	7 954 328
90	IMPOTS		42 307	6 183 636	52 000	5 587 329	53 292	6 272 877
930	PEREQUATION FINANCIERE			164 311		164 311		221 112
940	INTERETS ET AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES		509 122	507 604	526 619	537 616	534 737	533 107
941	IMMEUBLE PATRIM.FINANC.LE BRY	O. Oberson	19 777	20 920	39 809	22 000	41 971	24 060
9420	IMMEUBLES DIVERS	O. Oberson	17 238	10 550	21 800	9 110	15 351	10 310
9421	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL GUMEFENS	O. Oberson	185 214	221 534	192 268	237 268	213 375	248 795
943	IMMEUBLE COMMUNAL A VRY	O. Oberson	252 785	262 017	229 901	271 400	226 901	304 922
944	PARCHETS	M.Grivel	3 996	40 407	6 700	40 000	2 727	40 207
945	IMMEUBLE CORNACHE A VRY	O. Oberson	87 292	103 038	65 519	95 200	87 939	101 893
946	HALLE LE BRY	O. Oberson	7 690	750	12 700	750	8 834	750
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	732 385	22 052	40 000		1 150 400	196 296
	Excédents de charge ou de produit		5 679 016		5 777 668		5 618 800	

Récapitulation			Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
			8 766 524	8 785 176	8 174 996	8 146 287	9 390 981	9 404 353
0	ADMINISTRATION	JJ Reynaud	689 425	36 613	706 089	112 465	735 417	37 458
1	ORDRE PUBLIC		101 344	44 019	159 594	35 000	110 791	47 772
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	P. Morard	2 450 737	123 840	2 523 172	118 700	2 513 396	176 962
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson	332 955	15 928	296 423	18 000	294 976	18 902
4	SANTE	D. Savary	580 498	3 481	563 623	5 000	496 765	4 291
5	AFFAIRES SOCIALES	D. Savary	1 034 903	4 894	1 023 128	1 600	985 754	1 677
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	M. Sottas	528 143	78 907	587 648	56 000	589 876	67 637
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		992 658	873 077	955 916	806 371	1 170 634	1 037 871
8	ECONOMIE		198 060	67 599	172 088	28 167	157 845	57 455
9	FINANCES ET IMPOTS	M.Grivel	1 857 803	7 536 819	1 187 316	6 964 984	2 335 528	7 954 328
	Résultat		18 652			28 709	13 372	

Comptes 2020 - Investissements

Compte d'investissement			Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	JJ Reynaud	5 811		300 000			
02	ADMINISTRATION GENERALE		5 811		300 000			
	Excédents de charge ou de produits			5 811		300 000		
1	ORDRE PUBLIC		32 648		210 000	53 000		
15	MILITAIRE	O. Oberson	32 648		210 000	53 000		
	Excédents de charge ou de produits			32 648		157 000		
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson			50 000			
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES				50 000			
	Excédents de charge ou de produits					50 000		
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	M. Sottas	485 102	24 904	1 625 000		272 078	
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		485 102	24 904	1 625 000		272 078	
	Excédents de charge ou de produits			460 198		1 625 000		272 078
7	L'ENVIRONNEMENT		757 585	118 034	1 300 000	70 000	819 409	83 288
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	JJ Reynaud	415 135	29 368	580 000	50 000	394 555	10 000
71	PROTECTION DES EAUX	D. Savary	128 237	55 385	410 000	20 000	372 367	73 288
72	ORDURES MENAGERES	D. Savary	20 483		20 000		18 280	
74	CIMETIERE	M. Sottas	63 488		50 000			
75	CORRECTION EAUX, ENDIGUEMENTS	Y. Maillard	68 832	33 280	110 000			
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	61 411		130 000		34 206	
	Excédents de charge ou de produits			639 551		1 230 000		736 121
8	ECONOMIE		499 995	290 738	515 000	250 000		
81	FORETS	M. Grivel	484 995	290 738	500 000	250 000		
83	TOURISME	Y. Maillard	15 000		15 000			
	Excédents de charge ou de produits			209 257		265 000		
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	577 381	1 924 845	193 000		447 773	1 455 972
9420	IMMEUBLES DIVERS	O. Oberson	52 929				62 680	16 170
9421	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL GUMEFENS	O. Oberson	90 776		43 000		249 142	
944	PARCHETS	M. Grivel			150 000			
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	O. Oberson					36 493	
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	433 675	1 924 845			99 458	1 439 802
	Excédents de charge ou de produits		1 347 464			193 000	1 008 199	
Récapitulation			Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
			2 358 521	2 358 521	4 193 000	373 000	1 539 260	1 539 260
0	ADMINISTRATION	JJ Reynaud	5 811		300 000			
1	ORDRE PUBLIC		32 648		210 000	53 000		
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson			50 000			
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	M. Sottas	485 102	24 904	1 625 000		272 078	
7	L'ENVIRONNEMENT		757 585	118 034	1 300 000	70 000	819 409	83 288
8	ECONOMIE		499 995	290 738	515 000	250 000		
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	577 381	1 924 845	193 000		447 773	1 455 972
	Excédents de charge ou de produits					3 820 000		

Comptes 2020 - Bilan

BILAN		2020		2019	
		Doit	Avoir	Doit	Avoir
1	ACTIF				
10	DISPONIBILITES	2 075 650		2 649 948	
11	DEBITEURS	2 777 313		2 504 093	
12	PLACEMENTS	4 586 497		4 643 142	
13	ACTIFS TRANSITOIRES	37 495		39 539	
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	5 310 063		5 000 729	
15	PRETS ET PARTICIP. PERMANENTE	10 000		12 500	
2	PASSIF				
20	ENGAGEMENTS COURANTS		618 005		685 034
22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME		8 051 500		8 062 000
24	PROVISIONS		540 000		540 000
25	PASSIFS TRANSITOIRES		261 988		207 677
28	RESERVES		1 330 080		1 378 446
29	FORTUNE		3 995 446		3 976 794
TOTAUX DU BILAN		14 797 018	14 797 018	14 849 951	14 849 951

Commentaires et détails des comptes de fonctionnement 2020

Les commentaires décrits dans les comptes 2020 ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par chapitre, par rapport au budget 2020 et aux comptes 2019, ainsi que de donner quelques chiffres pour information. Le nombre d'habitants de notre Commune au 31.12.2020 est de **1941** personnes, soit 34 de plus qu'en 2019. Par contre, la population légale 2019 prise en compte pour les pots communs est de **1920** personnes.

(Une partie des chiffres donnés en comparaison est ajustée au Fr. 1'000.-)

L'exercice 2020 se boucle avec un bénéfice de Fr. 741'106.73 avant amortissements supplémentaires comptabilisés de Fr. 722'455.00

Le résultat 2020 est inférieur à 2019 avec une diminution du bénéfice de Fr. 702'000.-

Cet exercice est qualifié à nouveau de bon à très bon par le Conseil communal, dont voici dans les grandes lignes les montants qui nous donnent ce bénéfice.

- **Compte 90 Impôts** : augmentation des revenus de Fr. 660'000.- par rapport au budget.
- **Compte 14 Police du feu** : charges inférieures de Fr. 53'000.-, baisse des interventions, exercices et cours interrompus, matériel et frais entretien véhicules en diminution.

Pour le solde de notre bénéfice, il est dû à de petites fluctuations dans les charges et les revenus.

Le total des charges pour notre Commune est de Fr. 8'766'000.-, moins les imputations internes et les amortissements supplémentaires, (-777'000.- -722'000.-) qui nous donnent la charge réelle de **Fr. 7'267'000.-** en augmentation de Fr. 142'000.- par rapport aux comptes 2019.

(ce qui correspond à environ Fr. 3'800.- de charge par habitant)

Détail bref des charges :

Communales	Fr. 3'858'000.-	soit 53.09 %
Cantoniales	Fr. 2'004'000.-	soit 27.58 %
Associations de communes	Fr. 1'405'000.-	soit 19.33 %

Détails des amortissements supplémentaires comptabilisés de **Fr. 722'455.-** comprenant :

Salle polyvalente	Fr. 300'000.-	<i>(valeur bilan 2020 Fr. 1'164'000.-)</i>
Ouvrages génie civil	Fr. 270'000.-	<i>(valeur bilan 2020 Fr. 383'000.-)</i>
Bâtiment administratif (CAD Avry)	Fr. 50'000.-	<i>(valeur bilan 2020 Fr. 66'000.-)</i>
Déchetterie	Fr. 50'000.-	<i>(valeur bilan 2020 Fr. 27'000.-)</i>
Véhicules et machines pour édilité	Fr. 37'455.-	<i>(valeur bilan 2020 Fr. 1.-)</i>
Subvention Ile d'Ogoz	Fr. 15'000.-	<i>(solde)</i>

Le bénéfice présenté à l'assemblée communale est de Fr. 18'651.73

Chapitre 0 : Administration

Traitements et jetons du conseil communal :	Fr. 127'000.- <i>(compte 2019 Fr. 135'000.-)</i>
Traitements du personnel administratif :	Fr. 300'000.- <i>(compte 2019 Fr. 275'000.-)</i>
Loyer administration communale avec charges	Fr. 29'000.-

Chapitre 1 : Ordre public

Salaires et solde pompiers :	Fr. 16'000.- <i>(compte 2019 Fr. 26'000.-)</i>
Participation au Centre de secours :	Fr. 7'000.- <i>(une partie de l'année)</i>
Taxe d'exemption du service pompier :	Fr. 39'000.- <i>(compte 2019 Fr. 38'000.-)</i>

Chapitre 2 : Enseignement et formation

Participation aux dépenses cantonales écoles enfantines	Fr. 138'000.- (soit 50%, solde canton)
Participation aux dépenses cantonales écoles primaires	Fr. 560'000.- (soit 50%, solde canton)
Participation à l'école secondaire	Fr. 606'000.- (association de communes)
Participation à l'école secondaire, intérêts et amort.	Fr. 106'000.- (association de communes)
Traitement du personnel de conciergerie école :	Fr. 52'000.- (augmentation de Fr. 8'000.-)
Traitement du personnel de l'accueil extrascolaire :	Fr. 72'000.-
Bourses d'apprentissage et d'étude jusqu'à 20 ans :	Fr. 20'250.- (Fr. 300.- par année)
Surveillance des écoles hors des heures d'école :	Fr. 6'000.-

Chapitre 3 : Culte, culture et loisirs

Participation aux dépenses du conservatoire :	Fr. 42'000.- (comptes 2019 Fr. 34'000.-)
Dons aux sociétés à but culturel :	Fr. 20'000.- (idem 2019)
Dons aux sociétés sportives :	Fr. 25'000.- (comptes 2019 Fr. 24'000.-)

Chapitre 4 : Santé

Frais financiers pour pers. homes médicalisés :	Fr. 111'000.- (comptes 2019 Fr. 96'000.-)
Soins et aide familiale :	Fr. 77'000.- (comptes 2019 Fr. 65'000.-)

Chapitre 5 : Affaires sociales

Participation au service social de la Gruyère :	Fr. 226'000.- (comptes 2019 Fr. 227'000.-)
Participation au service d'aides familiales :	Fr. 195'000.- (comptes 2019 Fr. 181'000.-)
Aide individuelle AVS :	Fr. 6'000.-

Chapitre 6 : Transports et communications

Traitement du personnel édilitaire :	Fr. 170'000.- (comptes 2019 Fr. 163'000.-)
Frais éclairage public :	Fr. 19'000.- (comptes 2019 Fr. 17'000.-)
Heures de déneigement :	Fr. 18'000.- (comptes 2019 Fr. 36'000.-)
Déblaiement, salage et protection hivernale :	Fr. 41'000.-
Participation au trafic régional :	Fr. 78'000.- (comptes 2019 Fr. 75'000.-)

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement**70 Approvisionnement en Eau**

Attribution à la réserve eaux claires :	Fr. 39'000.- (réserve bilan 2020 Fr. 39'000.-)
Location compteurs et abonnements :	Fr. 102'000.- (comptes 2019 Fr. 100'000.-)
Vente d'eau commune et hors commune :	Fr. 134'000.- (comptes 2019 Fr. 127'000.-)
Achat d'eau :	Fr. 27'000.- (idem 2019)
Entretien et réparations des installations :	Fr. 60'000.- (comptes 2019 Fr. 101'000.-)
Participation à l'ACAPE	Fr. 47'000.-
Prestations du fontainier	Fr. 26'000.- (idem 2019)

71 Protection des Eaux

Total des taxes d'épuration :	Fr. 366'000.- (comptes 2019 Fr. 358'000.-)
Coût de participation à la STEP :	Fr. 177'000.-
Amortissement supplémentaire :	Fr. 73'000.- (réserve au bilan Fr. 548'000.-)

72 Ordures ménagères

Taux de couverture du compte ordures ménagère 76% limite du canton 70%	
Salaire surveillants :	Fr. 25'000.- (comptes 2019 Fr. 21'000.-)
Frais de ramassage des ordures ménagères :	Fr. 183'000.- (comptes 2019 Fr. 170'000.-)
Produit taxes de base :	Fr. 75'000.-
Taxes proportionnelles aux sacs :	Fr. 86'000.-
Part. pesage containers privés :	Fr. 8'000.-

79 Aménagement du Territoire

Autorisations de construire et de démolir :	Fr. 28'000.- (comptes 2019 Fr. 24'000.-)
---	--

Chapitre 8 : Economie

Loyers estivage, moyenne 40 génisses :	Fr. 10'000.- (Fr.- 2.- par jour)
Subvention fédérale estivage :	Fr. 12'000.-
Frais d'entretien, Drainage, conduite d'eau et place	Fr. 4'000.-

81 Forêts

Entretien cabane, cheminée :	Fr. 5'000.- (<i>particip. ECAB Fr. 4'000.-</i>)
Attribution à la réserve des forêts :	Fr. 4'000.- (<i>réserve au bilan Fr. 63'000.-</i>)

83 Tourisme

Entretien des sentiers pédestres et sites publics :	Fr. 33'000.-
Participation à Gruyère Tourisme :	Fr. 14'000.-
Contribution ARG :	Fr. 40'000.-
Contribution Sports en Gruyère :	Fr. 23'000.- (<i>comptes 2019 Fr. 20'000.-</i>)
Frais parking rives du lac (Gumefens et Le Bry) :	Fr. 33'000.- (<i>y.c. dédom. aux agriculteurs</i>)
Recettes parking rives du lac :	Fr. 28'000.- (<i>fr. 5.-/jour</i>)

Chapitre 9 : Finances et Impôts**Impôts** (Taux 75% Pers. physiques et morales)

Produit des impôts personnes physiques :	Fr. 4'621'000.- (<i>diminution de Fr. 166'000.-</i>)
Produit des impôts personnes morales :	Fr. 119'000.- (<i>diminution de Fr. 17'000.-</i>)
Contributions immobilières :	Fr. 590'000.- (<i>hausse de Fr. 50'000.-</i>)
Impôt à la source :	Fr. 72'000.- (<i>hausse de Fr. 10'000.-</i>)
Impôt sur les gains et les mutations immobil. :	Fr. 416'000.- (<i>hausse de Fr. 10'000.-</i>)
Impôt sur les prestations en capital :	Fr. 151'000.- (<i>diminution de Fr. 7'000.-</i>)
Impôt cantonal sur les véhicules :	Fr. 138'000.- (<i>reçu du canton</i>)

Intérêts des dettes :	Fr. 61'000.- (<i>comptes 2019 Fr. 69'000.-</i>)
Amortissements obligatoires :	Fr. 443'000.- (<i>comptes 2019 Fr. 461'000.-</i>)

Chapitre 99 : Postes non ventilables

Achat art. 1295 RF à hoirie Simonet (place fontaine Avry) :	Fr. 5'878.- (<i>avec frais</i>)
---	-----------------------------------

Situation financière / Capacité d'investissement 2015-2019

Dettes brutes	Fr. 8'062'000.-
MNA soit : La moyenne des 5 dernières années	Fr. 868'167.-
Crédits disponibles au 31.12.2019	Fr. 4'215'047.-
Capacité d'emprunt	Fr. 13'962'921.-
= Capacité totale d'investissement	Fr. 18'177'968.-

Michel Grivel

Antenne Swisscom – Le Bry

Mise à disposition d'une surface de terrain communal

Approché par Swisscom pour obtenir un droit de superficie en vue de l'installation d'une antenne de télécommunication sur un terrain communal dans la zone d'activité de Le Bry, le Conseil communal a soumis cette proposition à l'assemblée du 14 décembre 2020. Bien que le résultat se soit révélé négatif et afin d'obtenir des informations techniques, nous avons sollicité l'opérateur pour une présentation lors d'une séance de Conseil.

Ainsi nous avons appris que, sur le plan nocivité, la nouvelle technologie 5G ne l'est pas plus que la 4G et que nous sommes beaucoup plus exposés aux rayonnements ionisants émis par les installations et appareils domestiques, (Wi-Fi, smartphone, appareils connectés), que par les antennes. Pour les intéressés par la technique, cette présentation est accessible sur la page d'accueil de notre site internet :

www.pont-en-ogoz.ch

Exposition en comparaison

Stefan Dongus, spécialiste santé à l'Institut tropical et de santé publique suisse de Bâle:

«En moyenne, en Suisse, environ 90% de l'exposition d'un individu aux rayons non ionisants est causée par ses propres appareils mobiles, et seulement 10% environ par des sources plus éloignées comme les stations de base de téléphonie mobile.

Lorsqu'un téléphone mobile dispose d'une bonne connexion réseau (par exemple à proximité d'une station de base), il rayonne jusqu'à 100 000 fois moins qu'un téléphone mobile dont la connexion réseau est faible (par exemple dans une cave à 2-3 km d'une station de base).»

8

Propre portable

Réseau fixe sans fil

WLAN

Portables tiers

Antenne de communication mobile

Signaux radio et TV

Lors d'une visite des lieux, l'endroit de l'implantation éventuelle a été définie dans le talus tout à l'ouest du terrain de la déchetterie. Cet emplacement a l'avantage d'être le plus éloigné de zones d'activités humaines avec un impact paysagé réduit.



Le Canton de Fribourg n'ayant pas décrété de moratoire sur l'implantation d'antenne de télécommunication 5G, vu la nécessité de développer le réseau de télécommunications, le Conseil communal, ayant obtenu les informations nécessaires, a décidé d'entrer en matière pour la mise à disposition d'une surface d'environ 25 m² en souterrain (socle de l'antenne) et de 5 à 10 m² en surface, sous réserve de l'approbation par l'assemblée communale. A relever que si la décision devait être négative, Swisscom s'adressera aux propriétaires voisins. Précisons encore que 2 autres antennes sont déjà planifiées sur le territoire communal dans le périmètre de l'autoroute, à l'entrée des tunnels.



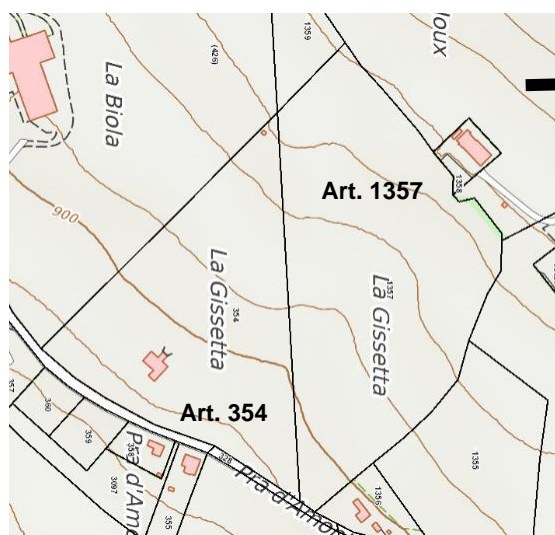
La Gissetta - art. 354 et 1357 RF - Vente terrain et rural

Locataire de ces parcelles communales comprenant un bâtiment rural depuis 1980, la famille Pasquier, productrice de lait Bio pour la fromagerie de Gumefens-Avry, les a toujours conservés avec soin. Roland, Colette et leur fils Jean-Baptiste, trente ans, jeune père de famille, associé et futur reprenneur de l'exploitation familiale, ont soumis au Conseil communal la demande d'acheter les deux parcelles ainsi que le bâtiment attenant. Leur but est d'entretenir cette bâtisse et de construire, sur la parcelle, une nouvelle ferme en stabulation libre et assurant ainsi le bien-être de leur cheptel qui est d'environ 70 têtes. Cette construction permettrait un futur à leur exploitation dans des conditions de travail praticables et correspondant aux normes actuelles : en effet, en période hivernale, leurs animaux sont présentement répartis en quatre lieux différents et aucun d'eux ne peut être mécanisé. Ceci représente une charge de travail très lourde et irrationnelle. N'ayant aucune terre en leur propriété, cet achat leur serait grandement salutaire.

Du point de vue de la Commune, le bâtiment date des années 1900. Le rural ne répond plus aux normes actuelles en vigueur pour l'agriculture, notamment par l'absence de dalle fumier, la fosse à lisier est sous-dimensionnée et pas étanche, les écuries sont trop basses et trop étroites pour détenir les bovins en liberté ainsi que la vétusté de l'allée fourragère en terre battue recouverte de planches. La toiture doit également être complètement rénovée. La remise en état globale de ce bâtiment est nécessaire pour le mettre aux normes, ce qui implique de gros travaux et un montant important à la charge de la Commune, dépassant largement la valeur licite du bien.

Le Conseil communal a étudié la situation et a préavisé favorablement cette vente. Une estimation du prix licite a été demandée à l'Autorité foncière cantonale et est détaillée comme suit :

Art. 354 RF – 22'950 m ²	prix licite maximum	CHF 61'169.00	
dont bâtiment de 144 m ²	prix licite valeur rendement	<u>CHF 18'490.00</u>	CHF 79'659.00
Art. 1357 RF – 30'347 m ²	prix licite maximum		CHF 81'500.00
Si les deux parcelles sont vendues au même acquéreur, le prix des surfaces peut être augmenté de 5%, soit de			<u>CHF 7'133.00</u>
Total prix de vente			<u>CHF 168'292.00</u>



Informations communales

Réseau d'eau potable – gestion et planification confiée à EauSud SA

Les exigences requises pour l'exploitation et la gestion d'un réseau d'eau potable sont telles qu'il n'est plus possible d'effectuer ces tâches en « milicien » aussi bien pour le Conseil communal que pour le personnel d'exploitation. Les bases légales obligent le recours à des professionnels reconnus. Dans cette optique et afin d'anticiper le départ à la retraite du fontainier à fin 2022, l'ACAPE et ses 4 communes membres, Echarlens, Marsens, Sorens et Pont-en-Ogoz, ont décidé de confier cette activité à EauSud SA à Bulle, société totalement en main publique. Les sources, ouvrages et conduites restent propriétés de l'ACAPE et des communes. L'ACAPE et les communes gardent le pouvoir décisionnel.

Si EauSud SA s'occupe de la gestion opérationnelle soit : de la surveillance, de l'entretien, des contrôles réguliers, du service de piquet 24/24, de la planification technique et financière en étroite relation avec la Commune, les responsabilités de distributeur d'eau incombent au Conseil communal, respectivement au conseiller en charge du dicastère de l'eau potable. Par contre la facturation sera toujours effectuée par la caisse communale.

Dès le 1^{er} avril 2021, le responsable du secteur de l'ACAPE et des communes membres, sera Monsieur Alain Brinkmann, domicilié à Gumefens, ancien employé communal de Sorens, accessoirement commandant du CSPI de la Basse-Gruyère Rive Gauche. Il travaillera en étroite collaboration avec le fontainier actuel, Monsieur Gérald Savoy lequel prendra sa retraite en 2022.

Ce virage obligé permettra d'assurer la pérennité dans le suivi et la gestion des réseaux d'eau en palliant ainsi aux pertes de savoir et de connaissances dommageables survenant lors de chaque changement de législature. En s'appuyant sur du personnel compétent et une organisation éprouvée, le titulaire du dicastère des eaux sera libéré d'une lourde charge opérationnelle.



Modalités de fonctionnement



Pour toutes questions, demandes ou événements, urgences concernant le réseau d'eau potable **pendant les horaires de bureau 7h-17h**

- Secrétariat EauSud : 026 919 82 22 – office@eausud.ch
- Alain Brinkmann - Responsable du réseau d'eau de l'ACAPE ainsi que des communes qui le compose : 079 704 50 51

Pour les urgences **hors horaire de bureau (répond aussi en journée)**, service de piquet EauSud 24/24h – 365 jours/année

079 248 22 25

Demande de raccordement : formulaire sur : www.eausud.ch ou sur : commune@pont-en-ogoz.ch

Facturation : Toutes les questions concernant la facturation sont à adresser à l'administration communale : 026 915 14 94 Courriel : commune@pont-en-ogoz.ch

Informations communales

L'agence AVS est un service à la population par le biais de l'administration communale.

Nous travaillons en étroite collaboration avec la caisse de compensation de Fribourg, en renseignant et en orientant la population sur ses droits et obligations.



Nous vous rappelons que toutes les personnes qui exercent, en Suisse, une activité lucrative dépendante ou indépendante (également les agriculteurs) ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.

Les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer les cotisations AVS/AI/APG dès le 1^{er} janvier qui suit leur 20^e anniversaire.

Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité lucrative doivent s'annoncer sans tarder à la caisse cantonale de compensation, afin de payer des cotisations AVS/AI/APG et de bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins CHF 1'006.00 de cotisations par année.

Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.



Balayage des routes

Le balayage des routes sur l'ensemble du territoire communal aura lieu **du mercredi 21 avril au vendredi 23 avril 2021.**

D'avance nous vous remercions de balayer vos accès privés en bordure de route avant le **21 avril 2021.**



L'accueil extrascolaire est actuellement ouvert selon les horaires ci-dessous. Selon les inscriptions, ils sont susceptibles de changer pour l'année scolaire 2021/2022.

HORAIRES 2020/2021	AUORE 06h40-07h50	MATIN 07h50-11h40	MIDI 11h40-13h40	APRES-MIDI 13h40-15h25	SOIR 15h25-18h30
Lundi	Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert
Mardi	Fermé	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert
Mercredi	Fermé	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Jeudi	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Vendredi	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert	Ouvert

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 026 915 09 17 ou par mail à aes@pont-en-ogoz.ch.

Toutes les informations et les formulaires se trouvent sur le site internet de la Commune.
Les inscriptions pour l'année 2021-2022 sont à transmettre jusqu'au 15 mai 2021.

Communications des associations et sociétés locales

**GUMEFENS
LE SORENS**



www.fcgumefenssorens.ch

Chers Parents,

Votre enfant aime jouer, être en compagnie d'autres enfants, il a envie de bouger, se faire plaisir, alors pourquoi pas l'inscrire à l'école de foot !

Ecole de foot : dès 5 ans

Juniors : dès 7 ans => F, E, D, C, B et A

Période : avril à fin juin et septembre à fin octobre en extérieur

Hiver : en salle

Quand et où : en fonction de l'équipe et du jour, terrains de Gumefens ou Sorens

Personne de contact : Steve Rolle → as.rolle@bluewin.ch – 078 676 08 38

Votre enfant a la possibilité de venir 2 à 3 fois à l'entraînement pour se faire une idée et ensuite vous pourrez confirmer son inscription !!!

Pour toutes les questions liées au mouvement junior ainsi qu'aux différentes équipes, n'hésitez pas à contacter M. Steve Rolle, responsable du mouvement junior du FC Gumefens-Sorens.

Le foot c'est une belle école de vie où l'amitié, le partage et l'entraide s'apprennent en jouant !



12^{ème} Marché de Printemps

Au samedi 7 mai 2022

Place de l'école de Gumefens

En effet, en raison de la situation sanitaire actuelle, nous sommes contraints de renoncer avec grands regrets pour la 2^{ème} fois consécutive à organiser notre traditionnel marché de printemps qui aurait dû avoir lieu le samedi 8 mai 2021.

Nous espérons vous revoir nombreux lors de notre prochaine édition !

D'ici là, prenez soin de vous et de vos proches !

Le comité de Jette des Ponts



SEANCES TIR OBLIGATOIRE 2021

www.tir-lebry.ch

*Jeudi 29 avril 2021 de 18h30 à 20h00
Stand de tir de Le Bry*

*Jeudi 19 août 2021 de 18h30 à 20h00
Stand de tir de Le Bry*

Dernière remise de feuille de stand à 19h45 !

Les astreints se muniront à cette occasion des effets suivants :

- Arme personnelle
- Protection de l'ouïe
- Feuille PISA
- Livret de performances militaires
- Livret de service
- Pièce d'identité

Bienvenue à tous



Association
Ile d'Ogoz

Le bateau solaire est en cours de construction !

Pour contribuer à cet achat, vous pouvez soutenir l'Association en souscrivant à une ou plusieurs cellules photovoltaïques :

ARGENT à Fr. 50.-- ou **OR** à Fr. 100.-- ou en devenant sponsor !

Vous trouvez toutes les explications sur le site internet www.ogoz.ch

N'oubliez pas nos publications : le livre « Ogoz - de la cité à l'île » – la brochure archéologique et la maquette du château. A commander dans la rubrique « boutique » sur le site www.ogoz.ch

Devenez membre de l'Association Ile d'Ogoz : cotisation annuelle : 1 personne = Fr. 40.-- / couple = Fr. 70.-- / société = Fr. 100.--.

CCP – IBAN : CH11 0900 0000 3444 8060 7

Le marché des producteurs est de retour en 2021 !

Pain, légumes bio des jardins d'Ogoz et de la ferme du Praz Bottey, œufs, fromage, tommes de chèvre, viande, produits du terroir, planchettes du marché, présentations d'artisans et bien plus encore...



Le programme détaillé vous sera présenté dans nos flyers qui seront distribués à la population. En attendant, vous pouvez déjà réserver **les dates des samedis pour cette édition 2021** :

24 avril / 29 mai / 26 juin / 21 août / 25 septembre / 23 octobre

Les marchés se déroulent de **10h00 à 14h00 avec possibilité de se restaurer sur place**, sous réserve de l'évolution des restrictions sanitaires.

www.marchedesproducteurs.ch



Société OJ ski & snowboard Avry

Soupe des OJ

25 septembre 2021 à Avry-devant-Pont

Venez nous soutenir et nous retrouver autour d'une soupe au marché de producteurs qui se déroulera de 10h00 à 14h00.



COURSE CYCLISTE « CONTRE LA MONTRE »

LA CIGOGNE (GUMEFENS) – ANTENNE DU GIBLOUX
LONGUEUR 8km230m. DENIVELLE 520m.
SAMEDI 12 JUIN 2021 dès 12h00 à 16h00

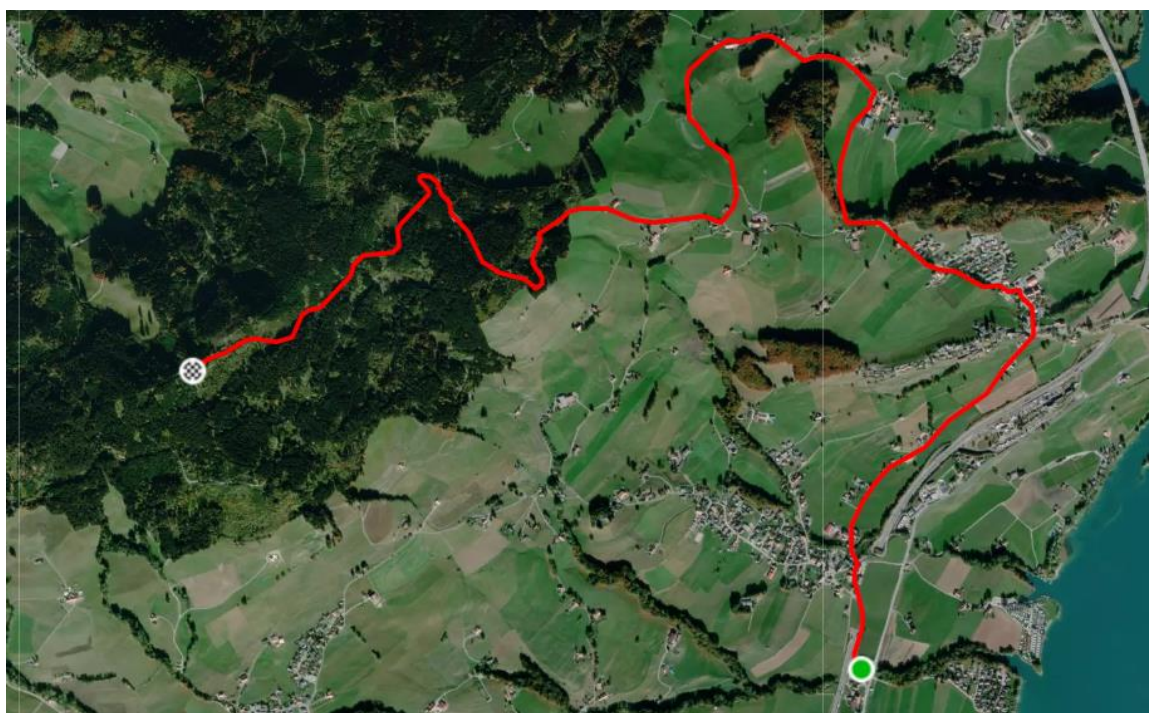
ETAPE DU TOUR DU CANTON DE FRIBOURG CYCLISTE
 PENDANT L'EPREUVE ET EN FIN DE COURSE – ANIMATIONS DIVERSES SUR LE
 PARCOURS ET SUR LA PLACE DU VILLAGE D'AVRY (HAP)

PETITE RESTAURATION – BOISSONS *durant et en fin de l'épreuve*

RESTAURANT LA CIGOGNE et PLACE DU VILLAGE D'AVRY (HAP)

RESULTATS ET DISTRIBUTION DES PRIX dès 17h00 – HAP d'AVRY

ORGANISATION : PANATHLON CLUB GRUYERE – INFO : + 41 78 729 05 45



District de la Gruyère

**Accueil Familial
de Jour**

Nous recherchons des

Accueillant(e)s en milieu familial

Aimeriez-vous accueillir et partager du temps
avec des enfants? Vous habitez princi-
palement Pont-en-Ogoz, Vaulruz, Sâles,
Vuadens, Riaz ou Broc?

Nous vous offrons:

Un travail à votre domicile (3 à 5 jours/semaine)

Une formation obligatoire en cours d'emploi

Un salaire horaire en fonction des heures d'accueil

Contactez-nous sans plus attendre pour obtenir des renseignements
complémentaires.

026 912 33 65

gruyere@accueildejour.ch

www.accueildejour.ch/gruyere

Memento

Administration communale :

Route de l'Eglise 13

Heures d'ouverture :

1644 Avry-devant-Pont

Tél. 026 915 14 94

Fax 026 915 28 58

commune@pont-en-ogoz.ch

Lundi 14h00 – 17h00

Mercredi 9h00 – 11h30

Jeudi 15h00 – 19h00

<http://www.pont-en-ogoz.ch>

Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont : 026 915 31 39 / Gumefens : 026 915 30 25 / Le Bry : 026 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

Horaires du 1^{er} mai au 15 octobre :

	Lundi	19h00 – 20h00	
	Mercredi	18h30 – 20h00	
	Samedi	9h30 – 12h00	16h00 – 17h00

Horaires du 16 octobre au 30 avril :

	Mercredi	19h00 – 20h00	
(ou selon plan affiché à la déchetterie)	Samedi	10h00 – 12h00	16h00 – 17h00

Boulangerie-pâtisserie Antoine – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 21 29

Heures d'ouverture :

Lu-Ma-Me-Je-Ve	6h15 – 12h00	15h00 – 18h30
Samedi	6h30 – 12h00	fermé
Dimanche	6h30 – 11h30	fermé

Fromagerie Gumefens – Avry :

Tél. 026 436 26 26 et 079 800 26 53

Heures d'ouverture : Lundi fermé

Ma à Sa 7h00 – 11h45 / 15h00 – 18h30

Dim. 7h00 – 11h45 / 16h00 – 18h30

Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 915 08 27

Lu-Ma-Me-Je-Ve 6h00 – 19h00

Samedi 7h00 – 13h00

Dimanche 8h00 – 12h00

Buvette du Lac – Gumefens :

Tél. 026 915 15 70

Heures d'ouverture : Voir sur le site internet www.labuvettedulac.ch info@labuvettedulac.ch

Informations :

Justice de Paix de la Gruyère :

Tél. 026 305 86 40

JPGruyere@fr.ch

Préfecture de la Gruyère :

Tél. 026 305 64 00

www.fr.gruyere.ch

Feu :

Tél. 118

Police :

Tél. 117

Urgences médicales :

Tél. 144

Hôpital de Riaz :

Tél. 026 306 40 00

Médecin de garde de la Gruyère :

Tél. 026 304 21 36

Pharmacie de garde :

Tél. 026 304 21 40 (En dehors des heures d'ouverture normales)